



Genève, le 30 janvier 2025
Aux représentantes et représentants
des médias

**Communiqué de presse conjoint du département du territoire (DT) et du secrétariat de
la Convention sur les zones humides (Ramsar)**

**Patrimoine aquatique local: le canton de Genève récompensé par le
prestigieux label de la Convention sur les zones humides (Ramsar)**

Le canton de Genève s'est vu attribuer par la Convention sur les zones humides (Ramsar) le label "Ville des Zones Humides", référence internationale pour une communauté urbaine en matière de protection des zones humides. Cette distinction prestigieuse récompense ainsi un engagement fort en faveur des sites naturels aquatiques, qui constituent autant d'espaces essentiels au cycle vital de l'eau. Attaché de longue date à cet enjeu, Genève se caractérise par une gestion active de son patrimoine aquatique, avec des efforts résolus en faveur de leur réhabilitation. Plus d'une centaine de projets de restauration ont ainsi porté leurs fruits depuis le début du siècle, enrichissant nos paysages jusqu'en ville grâce au lac urbain. Ces réalisations, qui font écho au label qui vient d'être décerné à notre canton, seront d'ailleurs au cœur des nombreuses animations gratuites proposées au public le long des quais le dimanche 2 février prochain. Cette manifestation célèbre traditionnellement la Journée mondiale des zones humides - cette année, elle célébrera également une belle distinction qui contribuera au rayonnement international de notre canton engagé en faveur de la durabilité de son environnement!

Genève a rejoint ce mois de janvier le cercle encore très fermé des dépositaires du label de la Convention sur les zones humides (Ramsar). Cette distinction rare est attribuée aux communautés citadines démontrant un engagement marqué en faveur de leur patrimoine aquatique. Jusqu'à ce jour, cette convention a décerné moins d'une centaine de labels récompensant les efforts de sauvegarde des zones humides urbaines à travers le monde. *"Notre patrimoine aquatique a forgé et enrichi depuis toujours notre territoire mondialement connu pour son Jet d'eau. Cette distinction internationale qui nous honore aujourd'hui marque un jalon dans cette histoire partagée. Elle récompense nos efforts pour valoriser cette richesse qui irrigue notre agglomération mais nous engage aussi à assurer avec détermination sa durabilité"* a relevé à ce propos M. Antonio Hodgers, conseiller d'Etat chargé du département du territoire.

Genève, un canton d'eau

Le canton de Genève, traversé par le Rhône - une zone humide faisant partie depuis plus de 30 ans de la liste des sites protégés par la Convention sur les zones humides (Ramsar) - peut se prévaloir de nombreuses actions répondant aux exigences de ce label offrant une belle visibilité internationale. Les zones humides du canton totalisent près de 5'000 ha, notamment grâce au Léman, et bénéficient d'une solide protection légale. Des plans de gestion

maintiennent durablement leur richesse tandis que des mesures ciblées assurent des conditions favorables à la faune, en particulier les oiseaux d'eau, ainsi que la sensibilisation du public, à l'image de l'évènement organisé le long des quais le 2 février prochain.

Une gestion active et des exigences d'exemplarité

Le canton met de longue date en œuvre un programme dynamique de renaturation des espaces aquatiques financé par une taxe hydraulique: depuis 1997, plus de 100 actions ont porté leurs fruits, allant de la remise à ciel ouvert de rivières, la restauration de la vitalité des cours d'eau à la création de nouvelles zones humides, avec l'objectif de renforcer aussi la sécurité des riverains et l'accès du public. L'espace urbain n'est pas en reste: pas moins de 3 ha de rives lémaniques citadines ont été réhabilités depuis une quinzaine d'années en tirant notamment parti des grands projets pour favoriser aussi la biodiversité. D'une façon générale, la gestion locale de l'eau a des exigences d'exemplarité, avec des mesures pour réduire l'imperméabilisation des sols, y compris en ville, soutenir les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et assurer le traitement optimal des eaux usées. Les sites aquatiques font l'objet d'une surveillance active et des dispositifs visent à prévenir les pollutions ponctuelles ou diffuses.

Une ressource inestimable au bénéfice de notre territoire

Les efforts consentis en faveur de notre patrimoine aquatique nous profitent en réalité très directement: source d'eau potable de qualité, d'énergie, de nourriture, rôle d'absorption des trop-pleins météorologiques ou de nos résidus de traitement, atténuation des écarts climatiques ou encore soutien à la production de biomasse ou d'oxygène et captation de CO₂. Les services assurés très concrètement par l'eau sous ses différentes formes sont innombrables. De plus, cours d'eau et plans d'eau intègrent aussi une dimension majeure et pourtant difficile à mesurer: compte tenu de leur haute valeur esthétique, culturelle et touristique, ils offrent une source infinie et gratuite de ressourcement et une profusion de loisirs de proximité favorisant un cadre de vie de qualité. La bonne gestion du patrimoine aquatique assure ainsi à la population genevoise des atouts à l'origine de prestations précieuses, voire vitales, dont l'importance se renforce encore avec les incertitudes liées au climat.

Label Ramsar genevois: une première pour la Suisse

Notre territoire se distingue dès lors par une belle diversité de zones humides, étroitement imbriquées à la vie locale et valorisées – avec le soutien de la population qui en bénéficie – par une politique publique très volontariste. Ainsi le relève Dr Musonda Mumba, secrétaire générale de la Convention sur les zones humides: *"L'engagement du canton de Genève en faveur de ses zones humides montre l'exemple à d'autres villes à travers le monde. Ce label récompense non seulement les efforts de conservation, mais aussi une vision qui intègre la nature au cœur du développement urbain. En protégeant les écosystèmes de zones humides, Genève contribue à une résilience accrue face aux défis climatiques et à un avenir plus durable pour ses citoyens"*.

Au regard des efforts déjà accomplis, l'accréditation de Genève aujourd'hui par le label Ramsar constitue avant tout un encouragement international à maintenir la ligne suivie par notre canton. Cette distinction, qui constitue une première nationale, offre aussi désormais à la Suisse une représentation dans la communauté des agglomérations reconnues mondialement pour leurs efforts dans ce domaine, dans un cadre favorisant les échanges

d'expériences avec d'autres collectivités exemplaires. Déjà annoncée officiellement, la remise formelle du label "Ville des zones humide" au canton de Genève aura lieu à l'occasion de la prochaine conférence des parties de la Convention sur les zones humides (Ramsar) qui se déroulera du 23 au 31 juillet 2025 au Zimbabwe.

Pour tout complément d'information :

- *Mme Sepideh Nayemi, chargée de projet, office cantonal de l'eau, département du territoire (DT), tél. 022 546 74 54, sepideh.nayemi@etat.ge.ch*
- *M. Gottlieb Dändliker, inspecteur de la faune, département du territoire (DT), tél. 022 388 55 32 ou 079 240 83 49, gottlieb.dandliker@etat.ge.ch*